

Immobilier

LES PERILS D'IMMEUBLE



En résumé

Apprenez à gérer les situations de péril d'immeuble et leurs impacts immobiliers. Cette formation aborde le cadre légal, les arrêtés de mise en sécurité, les conséquences en vente ou location, ainsi que les procédures à suivre.

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation gestion locative à distance.](#)



Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez en capacité de :

- Identifier le cadre légal
- Distinguer les étapes d'une procédure de péril
- Connaître les différentes solutions de gestion
- Enoncer des apports jurisprudentiels majeurs



Programme

I – Cadre légal et réglementaire

- Définition et typologie des arrêtés de mise en sécurité
- Cadre juridique
- Processus d'élaboration

II- Implications pratiques pour les agents immobiliers

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACLO-0000-CAI-01

- Conséquences d'un arrêté de mise en sécurité sur les biens à la vente et en gestion locative
- Rôle de l'agent immobilier
- Le cas particulier de la copropriété

III – Gestion des arrêtés de mise en sécurité

- Outils pour anticiper les risques de péril
- Procédure à suivre
- Financement des travaux
- Expropriation

IIII- Cas pratique et jurisprudence



Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation



Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation. Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.